



S'INFORMER

*Histoire de pesticide datée du 3 décembre 2025
et rapportée par le journal Ouest France*

CLAUDE LEGUYADER, SON METIER, SA SANTE, SON COMBAT

Bon, OK, ECOlogique insiste lourdement, mais cet article vient de lui tomber sous les yeux.

Hop , un saut en Bretagne et ça fleure bon les vacances !!!
Mais pas que... il y a surtout des gens qui travaillent...



En 2012 :
le cas de Claude le Guyader, salarié de la coopérative agroalimentaire Nutréa (Plouisy) malade depuis son exposition à un pesticide interdit, est jugé au tribunal des affaires sociales de Saint-Brieuc. Il est le quatrième salarié à entamer une procédure.

La demande ?

Reconnaissance du **lien** entre sa maladie et son exposition au travail à un **pesticide interdit**.



Sa maladie ?
Pneumopathie d'hypersensibilité :
fièvre, toux, frissons et de l'essoufflement typiquement 4 à 8 heures après une réexposition à la substance allergisante.
Non traitée, elle mène à la fibrose pulmonaire.

Comment ?
Pour diminuer les coûts de stockage des céréales, la direction réduit la ventilation des silos.
Mais pourriture et insectes infestent le stock.
Pour sauver une grande partie des **20 000 tonnes avariées**, les responsables de la coopérative font procéder à **l'aspersion par pesticides**.

Les insectes ne seront pas les seules victimes de l'opération.

Après plusieurs semaines de travail sur place, sans aucun équipement spécifique, une partie des employés ressent des malaises qui iront en s'aggravant.

Ils découvrent alors que **le pesticide utilisé est un produit interdit depuis plusieurs années**.

Ils sont alors licenciés par la coopérative agroalimentaire pour inaptitude au travail.



AGIR



OMERTÀ DANS
L'INDUSTRIE
AGROALIMENTAIRE

ON NE
COMMUNIQUE
PAS SUR NOS
SÉCRETS DE
FABRICATION!



En savoir plus sur le fonctionnement de l'agroalimentaire ?

Ecouter à tout prix :

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/interception/bretagne-une-histoire-de-grains-pourris-8017830>

The screenshot shows the France Inter website with the title 'Bretagne : une histoire de grains pourris' and a photo of three men standing in front of a factory. Below the photo is a caption: 'Pascal Brigant, Laurent Guillou et Claude Le Guyader devant l'usine Nutréa - Fred Tanneau'.

C'est sûr, après cette écoute...nous mourrons moins bêtes ...

Mais sans doute assez révoltés...

Et pas forcément très rassurés...

Surtout en sachant que cet insecticide interdit et fort dangereux a bien pu finir dans notre assiette via du jambon par exemple...



Une bonne nouvelle : le courage paie mais quelle ténacité il faut, 16 ans de combat juridique, quand David s'attaque à Goliath !

Ci contre l'article du 3 décembre 2025 :



L'ex-salarié exposé aux pesticides obtient réparation

● Laetitia Jacq-Galdeano

« Ils reconnaissent ce qui m'est arrivé. Ce n'est pas rien car j'ai été traité d'affabulateur à l'époque. Et pourtant, dans cette affaire, j'ai perdu mon boulot et ma santé. »

Plus que son indemnisation chiffrée par la cour d'appel de Rennes, c'est la reconnaissance des faits qui importe à Claude Le Guyader. Après seize ans de bras de fer, cet ancien chauffeur livreur de Nutréa-Triskalia, le géant de l'aliment pour animaux (devenu Eureden, 8 000 salariés), vient d'obtenir 23 500 €, au titre des souffrances endurées et du déficit fonctionnel temporaire. Intoxiqué aux pesticides sur son lieu de travail, en 2009, à Plouisy (Côtes-d'Armor), le sexagénaire souffre d'une pneumopathie d'hypersensibilité aux produits chimiques.

Nouvelle expertise

Cette maladie est « due à la faute inexcusable de l'employeur », avait déjà tranché la cour d'appel de Rennes, en novembre 2023. Elle vient de condamner à payer les frais de justice et à rembourser à la Mutualité sociale agricole l'indemnisation de Claude Le Guyader. Les juges n'ont pas dit leur dernier mot. Ils ont ordonné une nouvelle expertise pour statuer sur une indemnisation complémentaire. L'ancien chauffeur-livreur sort



Claude Le Guyader. | PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

éreinté de ses seize ans de procédures et aspire à « la tranquillité ».

Des cinq salariés, tous malades, à avoir poursuivi leur ancien employeur, il aura mené le plus long combat. « Pour les victimes, c'est éprouvant. Il faut être déterminé et garder le cap », constate Michel Besnard, président du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest qui accompagne Claude Le Guyader.

Lorsque la cour d'appel de Rennes chiffra l'indemnisation complémentaire de Claude Le Guyader, elle mettra un point final au combat des cinq pionniers de Nutréa-Triskalia. Au civil. Car, « on n'a toujours pas de nouvelles de la plainte déposée au pénal en 2010 », assure Michel Besnard.

COMMENT ÇA L'AGRICULTURE EST BIEN TROP PRÉCIEUSE POUR L'ABANDONNER AUX INDUSTRIELS ?

